



---

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

---

Extrait du procès-verbal de la 28<sup>ème</sup> réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue par visioconférence, le 10 juin 2020, en présence du comité d'investissement :

### **1. Mot du Président et adoption de l'ordre du jour**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur ainsi que du comité d'investissement.

L'ordre du jour est adopté par le comité directeur.

### **2. Adoption du PV de la 27<sup>ème</sup> réunion du comité directeur**

Le procès-verbal de la 27<sup>ème</sup> réunion du comité directeur du 2 mars 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés du comité directeur.

### **3. Approbation du rapport du comité d'investissement relatif au 1<sup>er</sup> trimestre 2020**

Le comité directeur et le comité d'investissement s'échangent sur le rapport du comité d'investissement relatif au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, qui a été envoyé aux membres du comité directeur par YG par courriel le 5 juin 2020. Le comité directeur marque son accord avec ledit rapport trimestriel.

### **4. Suivi du reporting**

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de février à avril 2020 et envoyés aux membres du comité directeur par YG par voie électronique à la fin de chaque mois correspondant ainsi que de manière groupée en date du 5 juin 2020. Aucun rééquilibrage n'a été proposé par le comité d'investissement pour la période visée.

### **5. Proposition d'investissement**

Le comité directeur et le comité d'investissement s'échangent sur la nouvelle proposition d'investissement pour le deuxième trimestre 2020, qui a été envoyée aux membres du comité directeur par courriel le 5 juin 2020.



Dans ce contexte, il a été relevé que les ETF qui suivent les indices boursiers MSCI World SRI et MSCI Europe SRI auraient désormais atteint la taille nécessaire pour qu'un investissement du Fonds puisse s'y faire, tout en respectant ses limites d'investissement. Le FSIL pourrait dès lors réorienter son exposition actions exclusivement sur des ETF suivant ces indices MSCI SRI.

Le comité directeur approuve la proposition d'investissement et donne pouvoir au Président et au Vice-président de signer tout ordre de souscription nécessaire à l'exécution des investissements décidés.

## **6. Réflexion sur la politique d'investissement**

Le comité directeur et le comité d'investissement continuent leur discussion sur la révision de la politique d'investissement du Fonds souverain et le comité d'investissement est mandaté d'élaborer des pistes de réflexion plus détaillées qui seront à transmettre au comité directeur pour discussion dans une des réunions à venir.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2020.

Nima Ahmadzadeh

Président